



Resiliation assurance auto non paiement

Par **ludo78**, le **22/10/2013 à 11:46**

Bonjour,rnrnMon mari a souscrit une assurance auto en date du 10/11/2012 pour sa voiture.rnLe 05 Août 2013, une mensualité à été rejeté.rnNous avons reçu un courrier (sans date et en courrier simple) nous informant de ce rejet de prélèvement et nous disant que nous avons 5 jours pour regulariser faute de quoi la cotisation annuelle serait due.rnEntre temps le 09 septembre 2013, (soit 1 jour avant la date légale ou nous aurions pu renoncer à ce contrat), ils nous envoyaient le nouvel échéancierrnNous n'avons pas pu a ce moment régler cette mensualité.rnNous n'avons reçu aucun recommandé, et nous avons été résilier le 27 septembre 2013.rnIls nous réclament maintenant la somme de 1210 euros, pour la cotisation jusqu'au 10/11/2013 date anniversaire, plus la cotisation jusqu'a 10/11/2014 !rnEtant donné que la résiliation a eu lieu avant la date anniversaire de notre contrat devons nous réellement les cotisation jusqu'en 2014 ??rnEst il possible de faire annuler le paiement d'une année supplémentaire face a certaines fautes (pas de mise en demeure en recommandé, avis d'echance reçu apres la date légale si je souhaitais résilier mon contrat...) ?rnMerci de vos réponses

Par **ludo78**, le **23/10/2013 à 16:50**

personne pour nous aider ???

Par **chaber**, le **23/10/2013 à 18:28**

bonjourrrnrnlorsqu'il y a résiliation par l'assureur pour non paiement, dans votre cas le

27/09/2013, il ne peut que réclamer les échéances dues jusque la date anniversaire:
10/11/2013

Par **ludo78**, le **23/10/2013** à **19:00**

ahhh merci beaucoup !